



Réactions à la consultation publique en cours sur les projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie

L'Association des grands propriétaires forestiers du Québec (AGPFQ) participe à la consultation organisée par le gouvernement du Québec pour la réalisation de projets pilotes afin de protéger le caribou forestier. Elle s'implique après avoir réagi à la consultation du gouvernement fédéral à la suite du dépôt de projets de décrets d'urgence pour protéger le caribou boréal.

L'AGPFQ ne va pas produire un deuxième mémoire complet. Elle fait plutôt parvenir une copie du mémoire transmis au gouvernement fédéral le 15 septembre dernier. Ce dernier présente le fruit des recherches effectuées pour mieux comprendre les enjeux associés à la protection du caribou. Le mémoire présente les nombreuses références qui ont été consultées. Ce mémoire inclus une présentation de l'Association et de ses membres qu'elle ne répète dans cet avis.

Afin de contribuer directement à la consultation, l'Association fera ressortir les enseignements pertinents découlant des recherches effectuées pour préparer le mémoire relié au décret d'urgence du gouvernement fédéral. Elle commenterà ensuite plus spécifiquement le projet pilote pour la population de caribous forestiers de Charlevoix, le plus proche de plusieurs propriétés des membres de l'AGPFQ.

Les enseignements des recherches effectuées pour élaborer le mémoire relié au décret d'urgence

Établissons d'emblée que l'Association a souligné dans son mémoire que l'adoption de politiques et mesures pour protéger le caribou forestier est du ressort du gouvernement provincial et non du gouvernement fédéral. Certes, il existe un mince espace qui légitime la décision du gouvernement fédéral de proposer des décrets d'urgence à cause de la *Loi sur les espèces en péril* canadienne. Cependant, le gouvernement fédéral ne dispose pas des outils et des liens avec les acteurs du territoire pour imposer des actions aussi drastiques que les décrets d'urgence avance. La dernière fois qu'il a utilisé ce recours, cela concernait une superficie de 2 hectares pour protéger la rainette faux-grillon, les décrets d'urgence pour protéger le caribou implique une échelle très différente et politiquement indéfendable.

Deuxièmement, le décret d'urgence proposait d'exclure les terres privées. Comme le gouvernement fédéral a utilisé un temps de verbe conditionnel « les terres privées seraient exclues », l'Association a considéré nécessaire de participer à la consultation pour s'assurer que cette exclusion serait maintenue si les décrets d'urgence devaient être adoptés. Cependant, l'intérêt de l'AGPFQ dépassait largement cette préoccupation d'exclure les terres privées. Les grands propriétaires font partie du secteur forestier et sa vitalité est indispensable à la poursuite de leurs activités.

La situation du caribou forestier est très préoccupante partout au Canada où le déclin est généralisé. Cette espèce est particulièrement vulnérable face « au développement ». Il s'agit d'un constat éprouvant, mais qui implique une réflexion profonde quant aux gestes à poser pour assurer son rétablissement. Les principaux constats qui ressortent des recherches effectuées par l'AGPFQ sont les suivants :

- Le caribou forestier est en déclin partout au Canada alors que seulement 15 populations sur 51 sont considérées comme autonomes;
- Ce déclin a débuté il y a plusieurs décennies alors que l'aire de distribution du caribou couvrait pratiquement tout le Canada, jusqu'aux états du Nord-Est américain;
- Selon les analyses du gouvernement fédéral, les populations qui comptent moins de 300 individus sont considérés comme non-autonomes;
- Les populations isolées, c'est-à-dire celle qui n'ont plus la capacité d'entrer en contact avec les autres populations, sont encore plus vulnérables et leur rétablissement comporte une faible probabilité de réussite;
- La population de caribous de Charlevoix avait déjà disparue vers 1920. Sa présence actuelle est liée à un effort de rétablissement en 1970 qui a nécessité des moyens importants, notamment la création d'une aire protégée, la protection des caribous déplacés en enclos pour plusieurs années et l'établissement d'un plan de gestion du caribou;
- Il est irréfutable que l'aménagement forestier entraîne une détérioration de l'habitat du caribou et qu'il compromet son rétablissement en favorisant l'arrivée des autres espèces de cervidés et surtout leurs prédateurs :
 - Indirectement, il est déplaisant de constater que la gestion écosystémique et la gestion intégrée des ressources ne sont pas favorables pour protéger l'habitat du caribou forestier. C'est le constat des grands propriétaires forestiers, dont celui du Séminaire de Québec, qui gère la Seigneurie de Beaupré depuis près de 400 ans. Les pratiques d'aménagement forestier durable assure le renouvellement des forêts et la gestion faunique de plusieurs espèces animales, mais elle n'est pas favorable au caribou qui a besoin de tranquillité dans de très vastes espaces;
 - Ce constat interpelle assez sérieusement les collectivités qui occupent le territoire. Que pourront faire ces populations pour demeurer dans leur région sans perturber le caribou forestier ?
- Toutes les activités humaines exercent un impact non négligeable et négatif sur l'espèce. Des populations de caribous établies dans des parcs sans activités forestières sont aussi en déclin;
- Selon les résultats des recherches, les activités humaines directes ont plus d'impact sur le déclin du caribou que les changements climatiques. Cependant, l'accélération de ces changements va exercer une influence de plus en plus grande, notamment au niveau des incendies de forêt et de la diminution de production des végétaux qui servent de nourriture privilégiée aux caribous. En ajoutant l'inconfort des caribous face à la chaleur croissante et leur vulnérabilité face à la progression des insectes et des autres menaces sur leur santé, les conditions de rétablissement ne seront plus les mêmes dans l'avenir;

- Les experts canadiens des caribous admettent qu'il faudra plusieurs décennies, peut-être cent ans, si tous les efforts sont déployés, pour assurer le rétablissement d'une population. Cette analyse a en plus été effectuée en regardant dans le miroir, avec les références du passé, sans pouvoir intégrer réellement l'impact croissant des changements climatiques;
- Au cours de ses recherches, l'Association a été convaincue par les analyses de Dominique Bertaux, professeur d'écologie à l'université du Québec à Rimouski, qui a documenté scientifiquement et avec de nombreux collaborateurs, l'impact des changements climatiques sur la biodiversité.¹ Le chercheur a développé des outils, dont un arbre décisionnel, afin de déterminer l'effet des changements climatiques pour la distribution des espèces. Pour les cas des espèces qui se trouvent dans la zone de perte, c'est-à-dire celles qui devront migrer, quand c'est possible, vers un environnement plus favorable pour se maintenir. Dans ce cas, selon Bertaux, seulement trois scénarios d'interventions sont possibles pour ces espèces :
 - La perte tolérée;
 - Le déplacement de l'espèce;
 - La réduction ou la suppression de toutes les menaces.

Globalement, à la lumière de ces constats qui sont documentés dans le mémoire, il apparaît à l'Association que le rétablissement des caribous forestiers de la population de Charlevoix est possible, mais qu'elle demandera des efforts colossaux et des sacrifices très importants de la part des populations humaines qui vivent à proximité de cette harde. En plus, la réussite de la stratégie de protection ne pourra pas être garantie. Afin d'augmenter les probabilités de réussites, le gouvernement qui adoptera une stratégie de protection, sans compromis, devra s'assurer que les gouvernements qui vont lui succéder accepteront aussi d'investir pour maintenir un effort conséquent. À titre d'exemple, l'Association a proposé un projet de protection dans l'annexe 2 du mémoire qui inclus :

- La protection des caribous en enclos pour très longtemps, en augmentant progressivement son espace, tant que la population n'atteindra pas une masse critique;
- Le rétablissement de l'habitat du caribou pendant qu'il est en enclos, dont la fermeture des chemins, le reboisement en résineux des espaces mal régénérés;
- Le contrôle allant jusqu'à la réduction du nombre des autres espèces de cervidés et leurs prédateurs, en espérant de ne pas éliminer accidentellement les derniers loups de l'Est, une autre espèce menacée qui occupe une partie du même territoire;
- Assurer une surveillance intensive et déployer des moyens importants pour protéger la forêt contre les incendies;
- Éliminer du territoire toute autre activité qui aurait pour conséquence de maintenir des chemins d'accès, cela inclus les baux de villégiature, les activités récréatives, les activités minières, la production d'énergie de même que les lignes de transmission.

¹ Changements climatiques et biodiversité du Québec, vers un nouveau patrimoine naturel, Dominique Bertaux, Nicolas Casajus et Sylvie De Blois, Presses de l'Université du Québec, 2015, page 104.

Si la société et le gouvernement ne peuvent pas déployer tous ces efforts, il faudra sérieusement envisager la possibilité de déplacer l'espèces vers des hardes autonomes où seront déployés les efforts requis à partir d'un territoire moins convoité.

Analyse du projet pilote du gouvernement québécois

Cette section commente les différentes propositions du projet pilote de Charlevoix. À la lumière des constats précédents, l'Association estime que cette proposition serait insuffisante pour assurer le rétablissement de la population parce qu'elle a déjà atteint un niveau de déclin proche de l'extinction. Pour la restaurer, alors que le territoire à aménager comporte un niveau de perturbation de 92,1 %, tous les efforts devraient être entrepris. L'AGPFQ comprend et salue la volonté du gouvernement du Québec pour concilier les usages du territoire, mais elle craint que cette stratégie ne soit pas réaliste.

Voici les commentaires plus spécifiques du projet :

- Une lacune de la proposition de projet pilote concerne l'absence de référence à la forêt privée :
 - L'occupation des terres privées, dont particulièrement celle des grandes propriétés forestières (plus de 800 hectares d'un seul tenant), a fait en sorte que même si le couvert forestier a été maintenu, les stratégies d'aménagement forestier ont conduit à des peuplements plus morcelés, plus jeunes et contenant une proportion de feuillues plus importante et comportant plusieurs chemins d'accès, dont les réseaux municipaux. Ces forêts sont plus proches des zones plus densément peuplées. Généralement la gestion intégrée des ressources y est aussi plus importante, impliquant la présence fréquente de plusieurs personnes en forêt. Tout ceci fait en sorte que les terres privées n'offrent pas des habitats adéquats pour les caribous forestiers;
 - En plus, la protection de ces territoires auraient l'effet d'une expropriation de fait, ce qui impliquerait des compensations financières très importantes;
 - Le projet pilote devrait clairement préciser qu'il ne concerne pas les terres privées.
- Plusieurs intervenants entendus à travers les échos médiatiques découlant des projets des décrets d'urgence du gouvernement fédéral espéraient trouver des compromis permettant de concilier la protection des caribous forestiers et l'aménagement forestier :
 - L'Association ne prétend pas être devenue une experte des caribous. Tant mieux si cette possibilité de conciliation existe, mais pendant ses recherches pour documenter sa réaction au décret d'urgence, elle n'a pas trouvé de référence pour articuler ce genre de position. Au contraire, les recherches consultées tendent à démontrer que ce n'est pas seulement l'aménagement forestier qu'il faut interdire, mais bien toutes les activités humaines;
 - L'AGPFQ serait bien contente de se tromper à ce sujet et elle accueillera avec un grand enthousiasme une proposition documentée de ce genre;

- Toutefois, en gardant une porte ouverte à ce sujet en conclusion, son analyse de la documentation disponible l'amène à croire que les compromis proposés par le projet pilote ne sont pas adéquats.
- La proposition de protection légale des territoires est nécessaire :
 - La notion de massifs de conservation et de zone d'habitat en restauration (ZHR) est intéressante et utile pour doter les acteurs du territoire d'une vision à long terme.
- L'idée de profiter de ces projets pilotes pour contribuer à la conservation de territoire afin de participer au cadre mondial est également judicieuse;
- L'encadrement des activités et des usages dans les territoires ciblés apparaît malheureusement un peu utopique :
 - Cette notion semble applicable seulement en périphérie des massifs de conservation et des ZHR;
 - À l'intérieur de ces zones, il faudrait exclure toutes les activités, sinon, les seules qui seraient exclues seront sacrifiées sans que les probabilités de réussite justifient ces interdictions.
- La volonté de ne pas alourdir le cadre réglementaire est louable :
 - Il serait effectivement utile qu'en périphérie des territoires protégés (massifs et ZHR), le plan d'aménagement soit soumis par le MRNF au MELCCFP pour autorisation préalable.
- Les lignes directrices pour l'encadrement des activités sont parfois utiles, mais aussi en partie mal adaptées :
 - **La ligne directrice 1**, soit de réduire le taux de perturbation dans les zones d'habitat en restauration est indispensable;
 - **La ligne directrice 2** de maintenir ou restaurer des massifs de conservation l'est tout autant;
 - **La ligne directrice 3** de maintenir les secteurs de sensibilité biologique est utile, mais elle est en principe incluse dans les deux premières lignes;
 - **La ligne directrice 4** de tendre vers une matrice forestière dominée par des composantes d'habitat propices aux caribous est aussi nécessaire, même si elle suppose qu'il faudra intervenir dans le territoire pour l'obtenir, ce qui pose des défis à partir du moment où les caribous seront libérés des enclos;
 - **La ligne directrice 5** de maintenir ou restaurer la connectivité est aussi nécessaire;
 - **La ligne directrice 6** de minimiser le dérangement ne devrait pas faire partie de cette liste. Pour la quiétude des caribous forestiers, il n'y a pas de dérangement acceptable. Le dérangement associé aux activités humaines supposent un accès au territoire, qui n'est pas souhaitable;
 - **La ligne directrice 7** d'encadrer de façon cohérente les différentes activités n'est pas appropriée sauf en périphérie des massifs et des ZRH. Selon la documentation consultée, le fait de maintenir des activités humaines dans le territoire protégé et en restauration nuira beaucoup aux efforts de restaurations. Cette cohabitation pourrait même ruiner tous les autres efforts, surtout en contexte de changements climatiques qui accélèrent.

- Pour les raisons qui viennent d'être évoquées concernant les lignes directrices, l'AGPFQ a du mal à comprendre la proposition d'aménagement forestier adapté en respectant les lignes directrices :
 - Selon notre compréhension des besoins des caribous forestiers, il ne devrait pas y avoir d'aménagement forestier au sein des massifs de conservation et des ZRH;
 - L'aménagement forestier pourrait se réaliser seulement dans les circonstances suivantes :
 - Au sein des massifs et des ZRH pendant la période de captivité des caribous pour préparer le territoire en maintenant ou restaurant une matrice favorable :
 - Reboiser les zones improductives en résineux;
 - Effectuer des traitements d'éducation des jeunes peuplements afin d'augmenter la proportion de résineux et de réduire la densité des tiges;
 - Réaliser des interventions sélectives visant à réduire les risques liés à la présence de combustibles pouvant intensifier les incendies;
 - Convertir les peuplements mixtes en peuplement purs de résineux;
 - Fermer les chemins forestiers et les restaurer en les rendant impraticables aux déplacements des prédateurs.
 - Après la libération des caribous des enclos, en périphérie des zones protégées :
 - En réalisant des travaux compatibles avec la protection de l'habitat des caribous forestiers, pendant les périodes propices.
- Il est normal et souhaitable de conserver la valeur des territoires ciblés;
- Il faudra beaucoup investir dans l'information, la sensibilisation et le contrôle parce que les collectivités souffriront localement beaucoup de la mise en œuvre de la stratégie de protection des caribous forestiers, si la stratégie comprend tous les efforts qui sont nécessaires;
- Il est normal de prévoir de restaurer les composantes des habitats altérés par les activités humaines :
 - Il serait cependant préférable de préciser que ces actions devront être réalisées pendant que les caribous sont encore protégés par les enclos;
 - L'Association comprend mal comment il sera possible de conserver les chemins multi-usages stratégiques. Si cela devait être le cas, les efforts imposés aux forestiers seraient inutiles.
- Il est pertinent d'effectuer un suivi de la population de caribous, en espérant que ce suivi soit le moins intrusif possible;
- D'autres mesures de gestion complémentaires pour protéger les caribous devront être déployées, certaines pendant plusieurs décennies :
 - L'enclos de protection contre les prédateurs de la harde de Charlevoix devra être maintenu pendant plusieurs années afin de rehausser la population jusqu'à

un niveau susceptible de favoriser l'autonomie de la harde. Idéalement, ce nombre se situe à 300 individus. Cependant, les experts du gouvernement canadien avancent que si l'habitat est favorable, 100 individus pourraient être suffisants pour que la harde progresse vers l'autonomie :

- Il est bien sûr impossible de contenir 100 ou 300 individus dans un enclos aussi petit que celui qui est actuellement existant, soit quelques hectares. Il faudra donc prévoir des budgets pour agrandir périodiquement l'enclos;
- Le recours à l'enclos de protection doit être perçu comme une occasion à saisir pour restaurer l'habitats dans l'ensemble du secteur qui sera protégé.
- La supplémentation en caribous provenant de l'extérieur semble être une bonne idée, mais elle pose plusieurs défis :
 - Le premier, et le plus important, est le problème éthique. Est-ce légitime de déplacer un caribou provenant d'une population autonome pour l'introduire dans une population menacée d'extinction ? L'AGPFQ répond non à cette question;
 - Est-il faisable d'attraper et de transporter des caribous comme cela a déjà été effectué dans le passé ? Il ne faudrait surtout pas perdre de caribous pendant cette action;
 - Si le déplacement de caribou est possible, ne serait-il pas préférable de déplacer les derniers individus de la harde de Charlevoix vers une harde autonome ?
 - L'Association n'est pas une experte en biologie ou en science vétérinaire, mais si la chose est possible, il serait préférable de miser sur l'insémination artificielle pour enrichir le bagage génétique de la population de Charlevoix.
- Le contrôle des prédateurs apparaît comme un mal nécessaire pour protéger le caribou forestier, même si cela pose aussi des défis éthiques importants :
 - Comme souligné dans le mémoire de l'AGPFQ pour la consultation sur le décret d'urgence, il existe un parallèle à faire avec l'histoire de la chouette tachetée de l'ouest américain. Après avoir protégé les dernières forêts anciennes pour assurer une protection à la chouette tachetée, les gestionnaires américains s'apprêtent à tuer près d'un demi-million de chouettes rayées parce que cette dernière envahie l'habitat de la chouette tachetée, malgré la protection de la forêt. Qui sommes-nous pour choisir les gagnants de l'évolution ?
 - L'autre problème que pose cette stratégie est le risque d'accentuer le déclin du loup de l'Est, une autre espèce menacée, alors qu'il ne resterait que 1 000 individus, dont une partie se trouve dans le parc des Laurentides. Qui sommes-nous pour décider des gagnants de l'évolution ?

- La gestion adaptée des proies alternatives apparaît aussi comme un mal nécessaire, surtout pendant la phase de captivité et de restauration des habitats :
 - Il sera par la suite plus difficile de poursuivre cet effet lorsque le territoire sera protégé et fermé;
 - Il faudra alors se concentrer sur la périphérie en espérant aussi que la réhabilitation de l'habitat, et donc la diminution des jeunes peuplements feuillus, rendra le territoire moins propice à l'original et au chevreuil. Cependant, le déplacement de ces populations vers le nord, associé aux changements climatiques risque quand même de se produire.
- Il manque au moins deux activités de gestion adaptée à cette liste, soit :
 - La lutte plus intensive contre les feux de forêts :
 - Cette lutte n'est pas facile parce que des conditions de sécheresse combinées à la foudre peuvent survenir. Cependant, un feu de forêt important au cœur du massif de conservation ruinerait à lui seul tous les autres efforts déployés parce que le caribou ne fréquente pas les brûlis avant plusieurs décennies;
 - Pendant la phase de restauration de l'habitat, il faudrait réduire le plus possible le combustible disponible;
 - Il faudrait aussi assurer une surveillance intensive, ce qui pourrait être facilité par le développement de technologies prédictibles des risques. À la moindre menace, il faudrait intervenir rapidement si un incendie se déclare afin d'en limiter l'ampleur. Cette action deviendrait même probablement prioritaire à la protection des forêts dédiées à l'approvisionnement forestier. Cela ne sera d'ailleurs pas facile à faire parce que l'accès au territoire sera très limité. Il faudra espérer que les arrosages aériens soient suffisants pour limiter la propagation du feu;
 - L'un des paradoxes de cette gestion adaptative est le fait qu'il ne faudrait pas introduire de feuillus, qui réduisent pourtant les risques de propagation;
 - Enfin, il faudra aussi poursuivre ce type d'effort de surveillance et d'intervention rapide pendant les cinquante prochaines années afin de ne pas ruiner tous les efforts précédents.
 - Le même genre de vigilance devrait aussi être déployé pour protéger le massif contre les épidémies d'insectes :
 - Les peuplements décimés par la tordeuse des bourgeons d'épinettes ne constituent pas un habitat favorable et les caribous ne peuvent pas se déplacer dans les chablis.
 - Il faudra aussi suivre attentivement l'évolution des plantes qui constituent l'alimentation de base des caribous :

- Les experts, dont Bertaux, qui suivent l'évolution de la biodiversité, estiment en effet que les lichens vont s'adapter difficilement aux changements climatiques. Il est difficile encore de prédire dans quel horizon de temps cela va se produire, mais il serait encore une fois dommage de déployer tous ces efforts si les caribous de cette harde ne trouve plus à s'alimenter suffisamment.
- Considérant les conditions gagnantes pour la mise en œuvre de la stratégie :
 - Il va de soi qu'il faut poursuivre les travaux de recherches pour mieux connaître les besoins des caribous au niveau de leur habitat et de leur conservation.
 - La régionalisation de la mise en œuvre est également souhaitable :
 - Cependant, comme la seule stratégie porteuse consiste à renoncer à toutes les activités humaines, sauf pendant la phase de restauration de l'habitat, concomitante avec la protection en enclos, les marges de manœuvre régionales seront limitées.
 - La collaboration avec les communautés autochtones est bien sûr indispensable :
 - Cependant, les communautés autochtones devront aussi participer à l'effort de protection, sinon, comme toutes les activités humaines, celles des communautés autochtones à court terme compromettraient aussi la réussite de restauration de la harde.
 - Il faudra aussi fédérer et soutenir les parties prenantes et la mise en place d'initiatives de dynamisation socioéconomiques :
 - Bien que cette action soit complètement indispensable, elle ne sera pas facile à réaliser, surtout en considérant l'effet dominos des mesures;
 - Par exemple, la diminution importante de la possibilité forestière réduira l'approvisionnement des usines locales qui bénéficient de garanties d'approvisionnement. Est-ce que cette diminution entraînera des fermetures d'usines ? Si c'est le cas, à qui vendront leur bois les propriétaires forestiers, dont les grands propriétaires ? Est-ce que l'état prendra en charge les frais de transport supplémentaires qui vont découler de ces fermetures d'usines les plus proches ?
 - De même, plusieurs commentateurs externes avancent qu'il suffit d'assurer une transition juste pour aider les personnes qui perdent leur emploi et les communautés dépendantes de la foresterie. Certains de ces acteurs ont trouvé la bonne idée d'ajouter de la valeur au bois plutôt que de se contenter d'effectuer une première transformation. C'est pourtant déjà ce que cherchent plusieurs industriels forestiers québécois depuis des décennies. Cela amène de nombreux défis, comme celui de développer de nouveaux marchés, de rejoindre de nouveaux clients de même que le contrôle de nouveaux procédés et produits. Cela implique la disponibilité de capitaux importants et le constant challenge d'ajouter plus de valeurs que de coûts au produit. Il y aura aussi des enjeux d'approvisionnement en matière première. Quant à la diversification souhaitée des activités, soit, allons dans cette

direction, mais quels sont les avantages concurrentiels des collectivités pour remplacer celui de l'accès à la forêt ? Tout ceci en plus de l'abandon de toutes les activités humaines dans le territoire, donc pas d'alternative vers la récréation en forêt ou la production d'énergie. Bref, comme très souvent dans ce genre de circonstance, c'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire. Il faudra sans doute dédommager financièrement les personnes et les communautés qui verront leur tissu social s'effriter tristement.

- En conclusion :
 - L'AGPFQ espère avoir fait la démonstration que la réalisation du projet pilote pour restaurer la harde de caribous de Charlevoix est faisable, mais elle constitue un défi très important et qui va nécessiter des moyens financiers exceptionnels à court et long termes;
 - Il est probablement possible de restaurer la population de caribous forestiers de Charlevoix, mais il n'y a pas de demi-mesure possible, sinon, tous les efforts demandés seront vains, mais quand même très coûteux;
 - Il s'agit donc d'un choix de société et tous les québécois et québécoises devront accepter l'idée qu'il faut investir beaucoup de fonds publics alors que les hôpitaux, les écoles, les routes et encore beaucoup d'autre services souffrent déjà cruellement de sous financement. Tant mieux si la disponibilité des fonds publics s'améliore dans le temps malgré des projections démographiques préoccupantes à ce sujet, mais il faudra accepter l'idée que ces efforts devront se poursuivre pendant plusieurs décennies;
 - En plus, fatallement, il est impossible d'obtenir des garanties de succès parce que d'autres changements surviendront, dont l'accélération des changements climatiques qui vont exercer des menaces constantes.
- Bref, même si cela demandera un courage politique qui n'est probablement pas réaliste face à la mobilisation publique des groupes environnementaux, l'AGPFQ estime que le gouvernement du Québec devrait effectuer une analyse détaillée de la situation de cette harde en s'inspirant des travaux de Dominique Bertaux afin de déterminer si le caribou dans la région de Charlevoix fait partie des espèces qui se trouvent en zone de perte. Si c'est le cas, il devra décider :
 - S'il l'abandonne à son sort :
 - Ce qui ne constitue pas une véritable alternative considérant que le caribou est devenu un symbole et aussi qu'il faut aujourd'hui déployer tous les efforts pour protéger la biodiversité.
 - S'il déplace l'espèce vers un territoire plus favorable à son rétablissement :
 - Qui constitue probablement l'alternative la plus réaliste.
 - S'il élimine toutes les menaces qui compromettent son rétablissement, ce qui implique qu'il dispose des ressources suffisantes pour prendre cette décision :
 - Cela signifie qu'il n'y a pas de demi-mesure possible. Il faudra exclure toutes les activités humaines. Pour cette raison, l'AGPFQ accepterait mal que seulement l'aménagement forestier soit exclu des territoires de protection du caribou;

- Cependant, l'Association espère qu'il existe des alternatives qu'elle n'a pas trouvé pendant ses recherches et que des compromis sont possibles pour concilier la protection de caribou et les activités humaines. Si des possibilités existent, il faudra bien sûr miser sur ces compromis et assurer la protection des caribous. À cet égard, si des recherches sont nécessaires pour raffiner ces stratégies, il serait pertinent de conserver les caribous en enclos en augmentant leur superficie pour favoriser le rétablissement de la population en attendant de maîtriser la bonne recette d'intervention.